

Procès-verbal de l'assemblée constitutive de L'association de Protection de Coataudon-Kermeur (APCK)

Date : 17 mars 2025

Lieu : Maison de Quartier de Coataudon, rue Maurice Henensal
29490 Guipavas

Présents :

- Lescop Frédéric
- Lancelot Bernard
- Le Roux Pascal

Ordre du jour :

1. Accueil des membres
2. Présentation du projet de l'association
3. Adoption des statuts
4. Élection des membres du bureau
5. Questions diverses

Délibérations :

1. **Accueil des membres**

Le président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

2. **Présentation du projet de l'association**

Monsieur Lescop présente le projet et les objectifs de l'association.

L'association de Protection de Coataudon-Kermeur (APCK) a pour objet d'assurer la défense des intérêts des habitants de Coataudon et des quartiers limitrophes en matière d'urbanisme,

d'habitat, d'environnement et de qualité de vie.

Son action s'appuie notamment sur l'article 2 de la charte de l'environnement adossée à la Constitution française qui énonce que **toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et l'amélioration de l'environnement.**

L'association se donne pour objectifs :

La préservation de la qualité de vie des habitants par :

- la sécurisation de la circulation automobile et la fluidité des déplacements dans le quartier,
- une urbanisation raisonnée et soucieuse de l'environnement,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique local,
- la mise en place de moyens pour améliorer la sécurité des habitants.

La protection de la nature, de la biodiversité et des terres agricoles par :

- la lutte contre l'artificialisation des sols,
- la préservation des espaces et milieux naturels, des zones humides, des arbres et des haies,
- la protection des espèces animales et végétales,
- la lutte contre les pollutions et les nuisances,
- le maintien des trames verte, brune, bleue, noire et blanche,
- la consultation et la participation des habitants aux évolutions du quartier.

3. Adoption des statuts

Les statuts de l'association sont lus et adoptés à l'unanimité.

4. Élection des membres du bureau

Les candidats suivants sont proposés :

- Président : Frédéric Lescop
- Trésorier : Bernard Lancelot

Après vote, il est décidé à l'unanimité d'élire les candidats susmentionnés.

5. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

Le procès-verbal est dressé par Bernard Lancelot et signé par le président de l'assemblée.

Fait à Guipavas, le 17 mars 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BL', is written on a light blue background.